

## Cadre d'action de Cuzco pour le Partenariat de la montagne (ou 'Cadre d'action de Cuzco')

Ce cadre entend fournir des conseils et des recommandations pour la mise au point d'Initiatives spécialisées du Partenariat ainsi que le lancement de nouvelles initiatives dans le cadre du Partenariat de la montagne.

Il devrait aider les membres à mieux définir leur contribution au Partenariat de la montagne tout en leur permettant de tirer parti des expériences des autres membres.

En élaborant une Initiative dans le cadre du Partenariat de la montagne, les membres sont invités à se concentrer notamment sur les éléments suivants:

- Renforcement des politiques de mise en valeur durable
- Renforcement des capacités institutionnelles
- Mobilisation de ressources financières
- Responsabilité financière par le suivi et l'évaluation

En tant que composante du Partenariat de la montagne, une Initiative du Partenariat est censée:

a) Préciser son lien et sa contribution aux principaux objectifs du Partenariat de la montagne tels que définis dans l'énoncé de mission du document, « Organisation, Composition et Gouvernance ».

b) Définir ses objectifs et résultats de développement escomptés. Parmi les éléments à considérer dans la formulation de l'objectif pourraient figurer la contribution au renforcement des ressources humaines et institutionnelles, le dialogue de politique, le partage d'information et la mise en réseau, et les campagnes de mise en valeur durable des montagnes.

Les membres de chaque Initiative devraient en outre conduire une estimation initiale des tâches déjà en cours sur le thème ou dans la région faisant l'objet des initiatives respectives et des lacunes existantes qui pourraient nécessiter des travaux ultérieurs dans le cadre de l'Initiative. Ceci devrait englober le travail tant des membres du Partenariat de la montagne que de personnes externes au Partenariat.

c) Définir le rôle des membres chefs de file dans une Initiative donnée, le rôle d'autres membres et celui des non membres qui prendront part - soit en tant que partenaires externes soit comme bénéficiaires— aux travaux de l'Initiative.

d) Identifier les opportunités de liens et de synergies entre d'autres membres du Partenariat de la montagne ainsi qu'avec d'autres Initiatives. Les consultations

régionales doivent constituer les apports orientés à la mise au point des actions et l'identification des priorités au sein des Initiatives thématiques.

e) Évaluer les besoins financiers et définir leurs propres contributions et identifier la nécessité de mobiliser des ressources. Avec l'aide de la structure administrative du Partenariat de la montagne, les Initiatives devraient étudier des voies et moyens d'obtenir un soutien d'autres sources, y compris du secteur privé.

f) Établir ses propres procédures de suivi et d'évaluation. A cet égard, des outils communs aideraient à standardiser le suivi et l'évaluation des Initiatives, rendant comparables les impacts des Initiatives. Les résultats de suivi et d'évaluation de chaque Initiative devraient être rendus publics par le biais du Secrétariat, en gardant à l'esprit les responsabilités de notification du Secrétariat à la Commission sur le développement durable (CDD). Ces rapports devraient couvrir aussi bien la situation opérationnelle que financière de chaque Initiative. Voir l'Annexe 1 pour tous détails complémentaires et suggestions sur les outils de planification, de suivi et de notification.

Le Secrétariat du Partenariat de la montagne est le point de rassemblement du Partenariat. Ses fonctions centrales sont la promotion de synergies entre les Initiatives et les partenaires, l'offre d'un soutien aux Initiatives sur demande, la mobilisation de ressources financières, et la fourniture de services d'information et de communication requis par le Partenariat de la montagne. Le Secrétariat devrait travailler avec les Initiatives pour élaborer davantage les services escomptés, conformément aux principes énoncés dans le document, « Organisation, Composition et Gouvernance ».

Le Secrétariat est chargé de publier des rapports périodiques des activités du Partenariat de la montagne à la CDD. Ces rapports porteront sur la situation de chaque Initiative dans le cadre du Partenariat, les contributions spécifiques au Partenariat de la montagne de tous les membres ainsi que les réalisations du Secrétariat, y compris en matière de collecte de fonds. Le premier rapport sera présenté à la 14ème session de la CDD en 2006, puis tous les trois ans.

29 octobre 2004  
Cuzco (Pérou)

## Annexe

Les cadres logiques sont des outils suggérés sur la manière dont les Initiatives pourraient planifier, suivre/évaluer, et rendre compte de leurs activités. Les Initiatives sont exhortées à utiliser les catégories (ex. objectifs, besoins en capacités, etc.) des tableaux. Le contenu de chaque catégorie sert de suggestion pour chaque catégorie et élément (ex. renforcer les politiques, les capacités institutionnelles, etc.). Ce contenu peut être employé tel quel, ou modifié, ou ajouté ou éliminé suivant les besoins de chaque Initiative. Un rapport financier sur l'ensemble des activités devrait également être intégré, énumérant les contributions de chaque membre du Partenariat participant à l'activité et tout financement externe obtenu.

## 1.- Renforcement des politiques pour la mise en valeur durable des montagnes

### a) Lois et règlements nationaux, sous-régionaux et régionaux

Objectifs	Besoins en capacités	Activités/ actions/ recommandations	Délais	Indicateurs	Organisme d'exécution (niveau national /régional)	Résultats
<i>Renforcer la vision commune de mise en valeur durable des montagnes</i>	Créer des synergies et une coopération entre tous les membres, en particulier les autorités nationales et parties prenantes	(i) législation comparative sur des thèmes pertinents aux écosystèmes de montagne	D'ici 2006	Chaque partenariat de pays a établi un document de comparaison législative lié aux éléments importants pour les écosystèmes de montagne	Membres du Partenariat dans les pays, en coordination avec d'autres membres et le Secrétariat	Identification de pays manquant d'un cadre législatif approprié
		(ii) Propositions sous-régionales pour l'harmonisation des lois	D'ici 2007	Au moins un par sous-région	Organismes différents	Propositions sous-régionales harmonisées
		iii. Séminaires pour les autorités locales, sous-régionales et régionales	En cours	Au moins 3 séminaires par pays durant la période	Chaque membre, avec la collaboration des organismes internationaux et du Secrétariat	Séminaires locaux, régionaux et nationaux, rapports, et autorités informées

1.- Renforcement des politiques pour la mise en valeur durable des montagnes  
 b) Participation aux instances internationales

Objectifs	Besoins en capacités	Activités/ actions/ recommandations	Délais	Indicateurs	Organisme d'exécution (niveau national /régional)	Résultats
<i>Renforcer la vision commune de mise en valeur durable des montagnes</i>	Identifier et faciliter les mécanismes de coopération technique	(i) Élaboration de documents à soumettre aux instances internationales	(i) en cours	Au moins un par instance internationale	Chaque membre, avec la collaboration des organismes internationaux et du Secrétariat	Documents et rapports de réunions

## 2.- Renforcement des capacités institutionnelles

### a) Renforcement des capacités humaines

Objectifs	Besoins en capacités	Activités/ actions/ recommandations	Délais	Indicateurs	Organisme d'exécution (niveau national /régional)	Résultats
<i>Renforcer les capacités humaines au local, régional et national, en faveur de la mise en valeur durable des montagnes</i>	Organiser, diffuser et publier les informations scientifiques, techniques et technologiques utiles à la mise en valeur durable des régions de montagne	(i) Confirmation de noeuds électroniques comprenant des métadonnées spécifiques	D'ici 2006	Portail central opérationnel avec inter-connexion et accès à d'autres bases de données	Les points focaux sous-régionaux et régionaux avec le Secrétariat	Un système de réseau efficace et interrelié
		(ii) mise au point d'ensembles d'outils pour faciliter l'accès à l'information électronique	D'ici 2006	Tous les membres ont accès à l'information par leurs points focaux nationaux et la rendent accessible	Le Secrétariat avec les points focaux sous-régionaux	Activité dynamique entre tous les points focaux nationaux

## 2.- Renforcement des capacités institutionnelles

### b) Renforcement des infrastructures

Objectifs	Besoins en capacités	Activités/ actions/ recommandations	Délais	Indicateurs	Organisme d'exécution (niveau national /régional)	Résultats
	Organiser, diffuser et publier les informations scientifiques, techniques et technologiques utiles à la mise en valeur durable des régions de montagne régions	i. Confirmation des noeuds nationaux, sous - régionaux et régionaux	D'ici 2006	Tous les membres sont interreliés	Membres nationaux et régionaux (universités par l'alliance avec des institutions, organisations étrangères, etc.)	Tous les points focaux nationaux sont connectés au portail central
		ii. Renforcer les capacités pour l'utilisation des systèmes de communication virtuelle	D'ici 2006	Tous les membres tiennent des cours, des ateliers périodiques, etc.	Membres nationaux et régionaux	Tous les membres sont familiarisés à l'utilisation de la communication virtuelle

## 2.- Renforcement des capacités institutionnelles

### c) Renforcement des capacités administratives

Objectifs	Besoins en capacités	Activités/ actions/ recommandations	Délais	Indicateurs	Organisme d'exécution (niveau national /régional)	Résultats
<i>Renforcer les capacités administratives au niveau local, régional et national, en faveur de la mise en valeur durable des montagnes</i>	Organiser, diffuser et publier les informations scientifiques, techniques et technologiques utiles à la mise en valeur durable des régions de montagne	i. Formation aux progiciels pour l'apprentissage et le suivi des projets	D'ici 2006	Tous les projets sont conformes au système de gestion de projets MS	Noeuds régionaux avec la collaboration des universités et du Secrétariat	Partenaires responsables de la mise en oeuvre du projet connaissant les programmes de gestion de projets
		ii. Réglementation de l'organisation et des fonctions du Secrétariat (simplification administrative)	D'ici 2006	Tous les projets sont conformes au système de gestion de projets MS	Le Secrétariat	Réglementation pour le Secrétariat

### 3.- Ressources financières

#### a) Création de mécanismes financiers

Objectifs	Besoins en capacités	Activités/actions/recommandations	Délais	Indicateurs	Organisme d'exécution (niveau national /régional)	Résultats
<i>Créer un mécanisme financier pour garantir la viabilité des initiatives</i>	Ressources financières pour que tous les partenaires puissent élaborer les Initiatives	i. Création d'un fonds fiduciaire pour la mise au point de projets prioritaires	D'ici 2007	Tous les partenaires disposent des ressources financières nécessaires pour mettre au point les Initiatives	Le Secrétariat en étroite collaboration avec tous les partenaires	Un fonds fiduciaire disponible pour appuyer les Initiatives

#### 4.- Suivi et évaluation

Un système ouvert et transparent de notification des projets et des tâches pour chaque membre du Partenariat, répondant aux indicateurs d'efficacité sur les résultats obtenus.

Objectifs	Besoins en capacités	Activités/actions/recommandations	Délais	Indicateurs	Organisme d'exécution (niveau national /régional)	Résultats
<i>Disposer d'un système transparent de suivi des Initiatives et de contrôle de leur impact par rapport aux objectifs réels du Partenariat de la montagne</i>	Efficacité de l'action	i. Evénements marquants et résultats obtenus par les projets disponibles dans un système d'échange d'information	D'ici 2006	Nombre de projets parvenus à leurs buts placés dans un système électronique	Tous les membres, responsables de projet	Rapports des projets disponibles dans un système électronique